

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 24 MARS 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43

Tous les délégués, sauf

MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROEHLICH, BABILON, qui
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, Cl. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 21 /2003

OBJET : BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES » - EXERCICE 2003

- VU l'avis du Bureau du 10 mars 2003 et du 17 mars 2003

**Après présentation du budget primitif annexe « zone d'activités » de l'exercice 2003
par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer ,**

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

***. les crédits d'un montant de 2 218 000 €
en dépenses et recettes de fonctionnement***

***. les crédits d'un montant de 1 541 533,38 €
en dépenses et recettes d'investissement***

au titre du budget primitif annexe « zone d'activités » 2003.

Le Président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y rapportant.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 25 mars 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL